



Bilan de compétences



Formation

24 heures maximum

Dont 14 heures d'accompagnement personnalisé

Tout public

Prix : 1 600€

Lieu :

Bâtiment Artis
88 rue Anatole France,
38100 Grenoble

Contact :

04 76 96 48 27

www.aceisp.org



ACEISP



Le Bilan de Compétences s'inscrit dans un cadre réglementaire et juridique.
Le prestataire est tenu d'informer le bénéficiaire des moyens matériels et humains dont il dispose pour la réalisation du bilan de compétences.

Il s'engage à lui proposer une prestation conforme aux dispositions des articles R. 900-1 à R. 900-7 du code du travail, dont les extraits figurent en Annexe de la convention et des articles R6322-32 à 39 et R6322-56 à 61 du Code du travail pour le bilan de compétences (voir Législation du Bilan de Compétences).

Il assurera auprès du bénéficiaire le suivi de son intervention en lui proposant une rencontre six mois après la fin du bilan de compétences pour faire avec lui le point sur sa situation.

Le financeur ne peut exiger du bénéficiaire la communication du document de synthèse élaboré pendant la phase de restitution du bilan de compétences.
Seul ce dernier peut décider de le transmettre ou non, tout ou partie.

Le cas échéant, le financeur s'engage à ne pas communiquer à des tiers les informations qui auront été portées à sa connaissance.

Objectifs

- Analyser ses compétences, aptitudes et motivations
- Clarifier ses attentes en termes d'évolution professionnelle ou de reconversion, en interne ou en externe
- Explorer des pistes d'évolution professionnelle
- Évaluer leur faisabilité
- Se préparer à négocier un emploi, une formation ou une évolution en interne
- Définir un ou plusieurs projets professionnels cohérents et réalistes, identifier ses éventuels besoins en formation et établir un plan d'action

Pour vous préparer

- Être disponible pour travailler sur son projet professionnel (démarche d'enquête, recherche documentaire etc.)
- Un premier entretien préalable et gratuit pour valider la pertinence du bilan de compétences

Objectifs opérationnels

- Clarifier ses priorités
- Identifier ses atouts, caractéristiques personnelles, intérêts professionnels
- Vérifier la faisabilité des projets
- Prévoir les principales étapes de mise en œuvre

Modalités pédagogiques

1. *Phase Préliminaire* : préciser les attentes et besoins, définir les modalités, début de la lecture de parcours
2. *Phase d'Investigation* : identifier les éléments clés du parcours, les compétences, aptitudes, intérêts, traits de personnalité ; explorer des pistes, préparer son positionnement professionnel, ses stratégies, Techniques de recherche d'emploi
3. *Phase de Conclusion* : formuler les projets, planifier les actions. Et remise du document de Synthèse (retranscription du travail effectué, des projets validés)

Méthodes utilisées

- Échanges avec le Consultant
- Outils d'exploration (questionnaires, fiches de travail, méthode enquête, sites Internet)
- Alternance de rendez-vous et travail individuel (documentation et enquêtes de terrain)
- Accompagnement personnalisé et auto-formation

Moyens pédagogiques

- Bureau de rendez-vous, connexion internet haut débit, imprimante et scanner
- Utilisation d'outils adaptés en ligne, questionnaires(s), sites et fiches



Les + Aceisp

- Parcours sécurisé et personnalisé
- Création et déploiement d'outils adaptés aux projets
- Acteur majeur de la formation depuis 1984, en démarche d'amélioration continue
- Mise en relation avec le réseau de partenaires et de professionnels de l'Aceisp

Dates de l'action

- En fonction du planning étabmo
- *Durée* : 14 heures d'accompagnement et 6 à 10 heures de tests et recherche personnelle, sur 3 mois
- *Horaires* : 9h - 12h30 & 13h30 - 17h
- *Lieu d'accueil* : Aceisp, bâtiment Artis, 88 rue Anatole France, 38100 Grenoble

Financement

- Compte Personnel de Formation (CPF)
- Opérateur de Compétences (OPCO)
- Sur devis pour FAF .FIFPL (professions libérales) – FAF /AGEFICE (commerce, Industrie et services)
- Financement personnel
- France Travail pour les personnes en C.S.P

Inscription

- Inscription via le site Aceisp ou l'application CPF (Compte personnel de formation)
- Entrées sorties permanentes - délai d'accès minimum de 2 semaines
- Rendez-vous préalable avec un Consultant pour vérifier la pertinence du Bilan et valider le choix de l'Organisme de formation

Documents délivrés

- Document de synthèse (Bilan) élaboré et validé avec la personne

Modalités d'évaluation

- Document de synthèse (Bilan) élaboré et validé avec la personne

Évaluation de la formation

- Questionnaire de satisfaction à chaud
- Point sur l'évolution du projet professionnel à 6 mois avec enquête individuelle